

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 1/13

(Langue:FR)



THF (TETRAHIDROFURANO)



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: THF (TETRAHIDROFURANO) (CAS: 109-99-9 EC: 203-726-8) UFI: K810-X01F-F00F-YT84 ENREGISTREMENT REACH: <u>Nom d'enregistrement:</u> Tetrahydrofuran <u>Numéro d'enregistrement:</u> 01-2119444314-46
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> ☐ Industriel ☒ Professionnelle ☐ consommation Solvant. <u>Secteurs d'utilisation (utilisation tel quel ou comme composant de mélanges):</u> Utilisations industrielles (SU3). Industriel. Imprimerie et reproduction de supports enregistrés (SU7). Industriel, Professionnelle. Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (SU8). Industriel. Fabrication de substances chimiques fines (SU9). Industriel. Services de santé (SU20). Industriel, Professionnelle, consommation. Utilisations par des consommateurs (SU21). consommation. <u>Utilisation dans des processus de fabrication, formulation ou application (utilisations pertinentes):</u> Fabrication de la substance, Industriel. Distribution de la substance, Industriel. Utilisation comme monomère dans la production de polymères, Industriel. Utilisation en tant que solvant dans des procédés, Industriel. Formulation de mélanges et/ou reconditionnement, Industriel. Utilisation dans les revêtements, Industriel, Professionnelle, consommation. Utilisation dans les fluides pour le travail des métaux, Industriel, Professionnelle. Utilisation dans des fluides fonctionnels, Industriel, Professionnelle. Utilisation comme carburant, Industriel, Professionnelle, consommation. Utilisation dans les produits de nettoyage, Industriel, Professionnelle, consommation. Utilisation dans les laboratoires, Industriel, Professionnelle. <u>Utilisation dans des produits (categories de produit pertinentes):</u> Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1). Produits d'assainissement de l'air (PC3). Produits antigel et de dégivrage (PC4). Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a). Charges, mastics, enduits, pâte à modeler (PC9b). Peintures au doigt (PC9c). Carburants (PC13). Encre et toners (PC18). Intermédiaire (PC19). Substances chimiques de laboratoire (PC21). Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir (PC23). Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage (PC24). Produits pharmaceutiques (PC29). Produits lustrant et mélanges de cires (PC31). Préparations et composés à base de polymères (PC32). Produits de lavage et de nettoyage (PC35). <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Sans restriction.
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: DANOSA - DERIVADOS ASFÁLTICOS NORMALIZADOS, S.A. Polígono Industrial, Sector 9 - 19290 Fontanar (Guadalajara) ESPAÑA Téléphone: 949888210 - Fax: 949 888 223 - www.danosa.com <u>- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> info@danosa.com
1.4	NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: 902 422 452 8:30-17:30 h

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE:
Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP):
DANGER:Flam. Liq. 2:H225|Acute Tox. (oral) 4:H302|Eye Irrit. 2:H319|Carc. 2:H351|STOT SE (irrit.) 3:H335|EUH019

Classe de danger	Classification de la substance	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: 	Flam. Liq. 2:H225 EUH019:EUH019	Cat.2 -	- -	- -	- -
Santé humaine:  	Acute Tox. (oral) 4:H302 Eye Irrit. 2:H319 Carc. 2:H351 STOT SE (irrit.) 3:H335	Cat.4 Cat.2 Cat.2 Cat.3	Ingestion Yeux - Inhalation	- Yeux - Voies respiratoires	Nocive Irritation Cancer Irritation
Environnement: Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 2/13

(Langue:FR)

 Building together	THF (TETRAHIDROFURANO)	  
--	------------------------	---

Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

2.2	ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:  Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP) <u>- Mentions de danger:</u> H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H302 Nocif en cas d'ingestion. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. EUH019 Peut former des peroxydes explosifs. <u>- Conseils de prudence:</u> P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338- P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux. <u>- Indications additionnelles:</u> Aucune <u>- Substances qui contribuent à la classification:</u> Tétrahydrofurane (EC No. 203-726-8)
2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux de la substance: <u>- Autres dangers physico-chimiques:</u> Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif. <u>- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher. <u>- Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne répond pas aux critères PBT/vPvB. <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 3/13

(Langue:FR)

 Building together	THF (TETRAHIDROFURANO)	  
--	------------------------	---

Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1

</

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1



Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation: 	Les vapeurs peuvent être irritantes et causer vertige, douleur de tête, nausées, vomissement et narcose.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau:	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
Yeux: 	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Enlever les verres de contact après les premières 1-2 minutes et continuer à rincer pendant quelques minutes. Demander immédiatement des soins médicaux, de préférence un ophtalmologiste.
Ingestion: 	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Rincer la bouche et ensuite boire abondamment de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement, à moins que se soit indiqué expressément par le personnel médical. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2

PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3

INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:

Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.

Antidotes et contre-indications:

Il n'y a pas d'antidote spécifique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 4/13

(Langue:FR)

	THF (TETRAHIDROFURANO)	  
Version: 2	Révision: 29/03/2023	Revisión precedente: 28/03/2023
Date d'impression: 29/03/2023		
RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
5.1	<u>MOYENS D'EXTINCTION:</u> Poudres spécifiques ou CO2.	
5.2	<u>DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> Liquide et vapeurs très inflammables. Se décompose violemment sous l'action de la chaleur intense. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé. Le monoxyde de carbone est très toxique par inhalation. Le dioxyde de carbone, dans des concentrations suffisantes, peut se comporter comme un gaz asphyxiant.	
5.3	<u>CONSEILS AUX POMPIERS:</u> <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.	
RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE		
6.1	<u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.	
6.2	<u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.	
6.3	<u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc...). Ne pas absorber dans des sciures ou autres absorbants combustibles. Garder les restes dans un conteneur fermé.	
6.4	<u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.	
RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE		
7.1	<u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Du à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Point d'éclair -19 °C (Pensky-Martens) CLP 2.6.4.3. Température auto-inflammation: 321 °C Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: 1,5 - 11,9 % Volume 25°C Réquisition de ventilation: 185 m3/l Air/Préparation <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.	
7.2	<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. Éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Sensible à l'air et à l'humidité; stocker sous azote. Éviter le stockage sur des sols en bois. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Conserver le récipient bien fermé. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>- Classe de magasin:</u> D'après les dispositions en vigueur. <u>- Temps de stockage:</u> # 6 Mois. <u>- Températures:</u> min:5 °C, max:30 °C (recommandé). <u>- Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, alcalis, amines. <u>- Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)
Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 5/13
(Langue:FR)

	THF (TETRAHIDROFURANO)	  
---	------------------------	---

Version: 2 Révision: 29/03/2023 Revisión précédente: 28/03/2023 Date d'impression: 29/03/2023

	- <u>Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> - Substances/mélanges dangereuses énumérées:Aucune - Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t): · Dangers physiques:Liquide et vapeurs très inflammables. (P5c) (5000t/50000t). · Dangers pour la santé:Non applicable · Dangers pour l'environnement:Non applicable · Autres dangers:Non applicable - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas:5000 tonnes - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut:50000 tonnes - Observations: Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.
--	---

7.3	<u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):</u> Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.
-----	--

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	<u>PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:</u> Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses. - <u>LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)</u>
-----	---

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME	VLCT	Observations	Table
		ppm	mg/m3		MP non.
Tétrahydrofurane	2007	50	150	100	300
				*Vd	84

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.
**Vd - Risque de pénétration percutanée.

- Risque de pénétration percutanée (*Vd):
Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):
La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité.
Substances qui ont établi un valeur limite biologique:

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):
Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/kg bw/d	DNEL Oral mg/kg bw/d
Tétrahydrofurane	300 (a) 150 (c)	- (a) 25 (c)	- (a) - (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/cm2	DNEL Yeux mg/cm2
Tétrahydrofurane	300 (a) 150 (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, POPULATION GÉNÉRALE:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/kg bw/d	DNEL Yeux mg/kg bw/d
Tétrahydrofurane	150 (a) 62 (c)	- (a) 15 (c)	- (a) 15 (c)
- EFFETS LOCAUX, AIGUË ET CHRONIQUES:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	DNEL Cutanée mg/cm2	DNEL Yeux mg/cm2
Tétrahydrofurane	150 (a) 75 (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 6/13

(Langue:FR)



THF (TETRAHIDROFURANO)



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes:</u> Tétrahydrofurane	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l 4.32	<u>PNEC Marin</u> mg/l 0.432	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l 21.6
<u>- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:</u> Tétrahydrofurane	<u>PNEC STP</u> mg/l 4.6	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d 23.3	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d 2.33
<u>- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:</u> Tétrahydrofurane	<u>PNEC Air</u> mg/m3 -	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d 2.13	<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d 67

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate.Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de solvants.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque: 	✓ Masque avec des filtres du type A (brun) pour gaz et vapeurs de composés organiques avec un point d'ébullition supérieur à 65°C (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. ~Los filtros para gases y vapores se deben cambiar cuando se detecte el sabor o el olor del contaminante. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume. En présence de concentrations de vapeur élevées, utiliser une équipe respiratoire autonome.
Lunettes: 	✓ Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants: 	✓ Gants en gomme de nitrile, épais >0.5 mm (EN374). Gants en gomme de butyle, épais >0.7 mm (EN374). Niveau minimum recommandé 5, temps de pénétration >240 min (protection de contact permanent). Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 3 ou supérieure, avec un temps de pénétration >60 min. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier: 	✓ Conseillable.
Combinaison:	Conseillable.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

		THF (TETRAHIDROFURANO)		
Version: 2		Révision: 29/03/2023	Revisión precedente: 28/03/2023	
		Date d'impression: 29/03/2023		
<u>CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère. - <u>Déversements sur le sol:</u> Éviter l'infiltration dans les sols. - <u>Déversement dans l'eau:</u> Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. - <u>Loi de gestion de l'eau:</u> Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE. - <u>Émissions atmosphériques:</u> En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation, en spéciale quand il est utilisé comme solvant. Éviter l'émission de solvants à l'atmosphère.				
RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES				
9.1	<u>INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</u> <u>Aspect</u> État physique: Liquide Couleur: Incolore Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: 2,00 ppm <u>Changement d'état</u> Point de fusion: -108,50 °C Point initial d'ébullition: 66 °C à 760 mmHg - <u>Inflammabilité:</u> Point d'éclair -19 °C (Pensky-Martens) CLP 2.6.4.3. Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: 1,49 - 11,87 Température auto-inflammation: 321 °C <u>Stabilité</u> Température de décomposition: Non disponible (manque de données). <u>Valeur pH</u> pH: Non applicable (substance organique neutre). - <u>Viscosité:</u> Viscosité dynamique: 0,55 cps à 20°C Viscosité cinématique: 0,19 mm2/s à 40°C - <u>Solubilité(s):</u> Solubilité dans l'eau Miscible Liposolubilité: Non applicable (substance inorganique). Coefficient de partage: n-octanol/eau: 0,46 (comme log Pow) - <u>Volatilité:</u> Tension de vapeur: 143 mmHg à 20°C Tension de vapeur: 59,4214 kPa à 50°C Taux d'évaporation: 474,13 nBuAc=100 25°C Relative <u>Densité</u> Densité relative: 0,887 à 20/4°C Relative eau Densité de vapeur relative: 2,49 à 20°C 1 atm. Relative air <u>Caractéristiques des particules</u> La taille des particules: Non applicable. - <u>Propriétés explosives:</u> Dans la molécule il n'y a aucun groupe chimique associé avec des propriétés explosives. - <u>Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant.			
9.2	<u>AUTRES INFORMATIONS:</u> <u>Informations concernant les classes de danger physique</u> Liquides inflammables: Combustible. <u>Autres caractéristiques de sécurité:</u> Poids Moléculaire (numérique): 72,11 g/mol Tension superficielle: 28,4 din/cm à 20°C Chaleur de combustion: 8804 Kcal/kg COV (livraison): 100,0 % Poids COV (livraison): 887,0 g/l Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 8/13

(Langue:FR)

	THF (TETRAHIDROFURANO)	  
---	------------------------	---

Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	REACTIVITÉ: - Corrossion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux. - Propriétés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées. En cas de surchauffement il peut se produire une réaction de polymérisation exothermique. Normalmente contiene 2,6-di-terc-butil-4-metilfenol (BHT) como estabilizante.~Normalmente contiene 2-terc-butil-4-metilfenol como estabilizante. Peut former facilement des peroxydes explosifs s'il se déstabilise. Avant la destillation vérifier s'il existe des peroxydes; au cas positif, les éliminer.
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, alcalis, amines.Peut former des peroxydes explosifs.
10.4	CONDITIONS À ÉVITER: - Chaleur: Conservar à l'écart de la chaleur. En cas de chauffage doux, se décompose se produisant des peroxydes explosifs. Avant la destillation vérifier s'il existe des peroxydes; au cas positif, les éliminer. - Lumière: Éviter l'incidence directe de radiation solaire. - Air: L'exposition a l'air favorise la formation de peroxydes. - Humidité: Éviter l'humidité. - Pression: Irrélevant. - Chocs: Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: Conservar à l'écart de agents oxydants, alcalis, amines.
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone. Aucun produit de décomposition dangereux s'il est correctement stocké et manipulé.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1

INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
Tétrahydrofurane	1650 Rat	2620 Rat	> 53900 Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
Tétrahydrofurane	1650	-	53900 Vapeurs

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.

(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé

Non disponible

- Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 5000 mg/m3	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.2. OECD 403
Peau: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.2. OECD 402
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)
Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 9/13
(Langue:FR)

	THF (TETRAHIDROFURANO)	  
---	------------------------	---

Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

Ingestion:		ATE : 1.650 mg/kg bw	Cat.4	NOCIF: Nocif en cas d'ingestion.	GHS/CLP 3.1.2. OECD 401
------------	---	----------------------	-------	----------------------------------	----------------------------------

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire:	Voies respiratoires	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 1.2.6. OECD 3.8.2.2.1.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.2. OECD 404
- Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.2. OECD 405
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.2.1.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.2.2. OECD 406

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.2.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Efectos respiratorios:	SE	Voies respiratoires	Cat.3	IRRITANT: Peut irriter les voies respiratoires.	GHS/CLP 3.8.3.4

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérogènes:

Substances qui peuvent causer le cancer: Tétrahydrofurane (Cat.2)

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas perjudiciable pour la fertilité.N'est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS. ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

- Exposition à court terme:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 10/13

(Langue:FR)



THF (TETRAHIDROFURANO)



Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:

Substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: Tétrahydrofurane.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITE:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
Tétrahydrofurane	2160 - Poisson	5930 - Daphnie	

- Concentration sans effet observé

Non disponible

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.2.
- Toxicité aquatique chronique:	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.2.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non facilement biodégradable.

Biodegradation aérobie de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad
Tétrahydrofurane	1855	- - 39	Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

La dégradation dans le milieu atmosphérique est prévue en quelques jours.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Une bioaccumulation est improbable.

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel
Tétrahydrofurane	0.46	3.2 (calculée)	peu probable, faible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)

Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

Page 11/13

(Langue:FR)

	THF (TETRAHIDROFURANO)	  
---	------------------------	---

Version: 2

Révision: 29/03/2023

Revisión precedente: 28/03/2023

Date d'impression: 29/03/2023

12.4	<u>MOBILITÉ DANS LE SOL:</u> ~Debido a su volatilidad, se encontrará predominantemente en el aire. No se espera que se fragmente en sedimentos y en sólidos residuales. Il n'est pas prévisible l'absorption dans la phase solide du terrain.			
	Movilité de composants individuels	log P _{oc}	Constante de Henry Pa·m ³ /mol 20°C	Potenciel
	Tétrahydrofurane	1,09		peu probable, faible
12.5	<u>RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)</u> Ne répond pas aux critères PBT/vPvB : Demi-vie en eau de mer < 60 jours,Demi-vie en eau douce ou estuarienne < 40 jours,Demi-vie en sédiments marins < 180 jours,Demi-vie en sédiments d'eau douce ou estuarienne < 120 jours,Demi-vie dans le sol < 120 jours,Facteur de bioconcentration BCF < 2000,'Concentration sans effet observé' a long terme des organismes d'eau douce ou des eaux marines NOEC > 0.01 mg/l,Il n'est pas classé comme CMR,Il n'a pas du potentiel de perturbation du système endocrinien.			
12.6	<u>PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.			
12.7	<u>AUTRES EFFETS NÉFASTES:</u> <u>- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non dangereux pour la couche d'ozone. Substance non incluse dans l'annexe I du Règlement (CE) n° 2037/2000~1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. <u>- Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Il contribue relativement peu à la formation d'ozone dans la troposphère. <u>- Potentiel de réchauffement climatique:</u> En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.			

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:</u> Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. <u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.
------	--

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	<u>NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:</u> 2056																																									
14.2	<u>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:</u> TÉTRAHYDROFURANNE																																									
14.3	<u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:</u> <u>Transport par route (ADR 2021) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2021):</u> <table><tr><td>- Classe:</td><td>3</td><td rowspan="5"></td></tr><tr><td>- Groupe d'emballage:</td><td>II</td></tr><tr><td>- Code de classification:</td><td>F1</td></tr><tr><td>- Code de restriction en tunnels:</td><td>(D/E)</td></tr><tr><td>- Catégorie de transport:</td><td>2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L</td></tr><tr><td>- Quantités limitées:</td><td>1 L (voir exemptions totales ADR 3.4)</td><td rowspan="3"></td></tr><tr><td>- Document pour le transport:</td><td>Fiche de route.</td></tr><tr><td>- Consignes écrites:</td><td>ADR 5.4.3.4</td></tr></table> <u>Transport voie maritime (IMDG 39-18):</u> <table><tr><td>- Classe:</td><td>3</td><td rowspan="5"></td></tr><tr><td>- Groupe d'emballage:</td><td>II</td></tr><tr><td>- Fiche de Sécurité (FS):</td><td>F-E,S-D</td></tr><tr><td>- Guide soins médicaux d'urgence:</td><td>330</td></tr><tr><td>- Polluant marin:</td><td>Non.</td></tr><tr><td>- Document pour le transport:</td><td>Connaissance d'embarquement.</td><td></td></tr></table> <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):</u> <table><tr><td>- Classe:</td><td>3</td><td rowspan="3"></td></tr><tr><td>- Groupe d'emballage:</td><td>II</td></tr><tr><td>- Document pour le transport:</td><td>Lettre de transport aérien.</td></tr></table> <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non disponible			- Classe:	3		- Groupe d'emballage:	II	- Code de classification:	F1	- Code de restriction en tunnels:	(D/E)	- Catégorie de transport:	2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L	- Quantités limitées:	1 L (voir exemptions totales ADR 3.4)		- Document pour le transport:	Fiche de route.	- Consignes écrites:	ADR 5.4.3.4	- Classe:	3		- Groupe d'emballage:	II	- Fiche de Sécurité (FS):	F-E,S-D	- Guide soins médicaux d'urgence:	330	- Polluant marin:	Non.	- Document pour le transport:	Connaissance d'embarquement.		- Classe:	3		- Groupe d'emballage:	II	- Document pour le transport:	Lettre de transport aérien.
- Classe:	3																																									
- Groupe d'emballage:	II																																									
- Code de classification:	F1																																									
- Code de restriction en tunnels:	(D/E)																																									
- Catégorie de transport:	2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L																																									
- Quantités limitées:	1 L (voir exemptions totales ADR 3.4)																																									
- Document pour le transport:	Fiche de route.																																									
- Consignes écrites:	ADR 5.4.3.4																																									
- Classe:	3																																									
- Groupe d'emballage:	II																																									
- Fiche de Sécurité (FS):	F-E,S-D																																									
- Guide soins médicaux d'urgence:	330																																									
- Polluant marin:	Non.																																									
- Document pour le transport:	Connaissance d'embarquement.																																									
- Classe:	3																																									
- Groupe d'emballage:	II																																									
- Document pour le transport:	Lettre de transport aérien.																																									
14.4	<u>GROUPE D'EMBALLAGE:</u> Voir la section 14.3																																									
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u>																																									

		THF (TETRAHIDROFURANO)	  	
Version: 2		Révision: 29/03/2023	Revisión precedente: 28/03/2023	Date d'impression: 29/03/2023
	Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).			
14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart des denrées alimentaires.			
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI: Non disponible.			
RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION				
15.1	RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2 <u>Avertissement tactile de danger:</u> Si le produit est destiné au public en général, il est obligatoire un signal tactile de danger. Les prescriptions techniques concernant les dispositifs permettant la détection des dangers au toucher doivent être conformes à la norme EN ISO 11683, relative aux 'Emballages - Indications tactiles de danger - Exigences.' <u>Protection de sécurité par des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). <u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u> <u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2 <u>Autres législations locales:</u> Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.			
15.2	ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE: Pour ce produit a été faite une évaluation de la sécurité chimique.			
RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS				
16.1	TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3: <u>Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:</u> H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. EUH019 Peut former des peroxydes explosifs. H351 Susceptible de provoquer le cancer. <u>CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:</u> Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits. <u>PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:</u> · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/ · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/ · Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970). · Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007). · Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2021). · International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 39-18 (IMO, 2018). <u>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:</u> Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité: · REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées. · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques. · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques. · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes. · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques. · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables. · COV: Composés Organiques Volatiles. · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH). · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH). · LC50: Concentration létale, 50 pour cent. · LD50: Dose létale, 50 pour cent. · ONU: Organisation des Nations Unies. · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route. · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses. · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. · IATA: Association du Transport aérien international. · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. <u>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878. <u>HISTOIRE:</u> <u>RÉVISION:</u> Version: 1 28/03/2023 Version: 2 29/03/2023			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (REACH)
Selon le Règlement (CE) nr. 1907/2006 et le Règlement (UE) nr. 2020/878

	THF (TETRAHIDROFURANO)	
Version: 2	Révision: 29/03/2023	Revisión precedente: 28/03/2023
		Date d'impression: 29/03/2023
	<u>Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:</u> Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque #	
Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementation tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.		